



Collectif de surveillance « PCB 53 »

Contact : FE53 – 33 bis, allée du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL

Communiqué de presse – Contact : 06 81 21 52 67

Arrêt du traitement des transformateurs fortement pollués par APROCHIM : les membres du CODERST favorables au projet préfectoral !

La demande de suspension du traitement des transfos étrangers par la commune de Bouère (bien seule à l'époque puisque les mairies de St Brice et de Grez en Bouère n'avaient pas osé soutenir officiellement cette demande) avait été un premier coup de semonce. Le dernier avis unanime rendu par le CODERST marque officiellement une évolution importante dans la gestion par l'administration et les élus de la pollution aux PCB qui sévit depuis presque 5 ans sur le territoire des communes de Grez et Bouère.

La protection des riverains et des agriculteurs semble devenir enfin prioritaire et dans l'attente des résultats d'une étude indépendante menée par l'Inéris et les experts vétérinaires de Nancy, l'entreprise va devoir suspendre le traitement des transformateurs les plus pollués incluant la plupart des transformateurs étrangers.

Le CODERST, sur proposition de la préfecture, prend ainsi acte à l'unanimité de la légèreté avec laquelle la société Aprochim gère la situation depuis près de 5 ans. Rappelons simplement que la première demande d'interprétation de l'Etat des milieux date du 12/04/2012 et qu'à ce jour aucune étude n'a pu être validée car trop partielle pour ne pas dire partielle.

Le collectif PCB 53 ne peut qu'adhérer totalement à ce projet d'arrêté et au rapport de la DREAL qui reconnaissent officiellement :

- la permanence de la pollution aux PCB "*cette concentration importante pourrait accentuer le degré de contamination constaté dans l'environnement*" et la problématique des rejets diffus dont la "*connaissance est très imparfaite*".
- la reconnaissance de la problématique agricole toujours présente bien au-delà des 500m puisque "*3 élevages [sont] toujours sous séquestre*"
- l'intérêt de prendre en compte la concentration en PCB directement dans les fourrages pour évaluer l'intensité de la pollution. Pour la première fois, l'administration s'appuie sur ce seuil d'intervention et parle de "*dépassements réguliers et récents constatés*". Pour le collectif protéger l'environnement en s'appuyant sur un seuil réglementaire relevé directement dans l'environnement est une mesure de bon sens évitant toute extrapolation (calculs de dispersion,...)

Finalement, les arguments que les associations portent depuis 4 ans sont repris par ce projet d'arrêté et dans quelques jours, lorsque la préfecture aura édicté cet arrêté, agriculteurs et riverains auront enfin l'impression d'exister et surtout d'être protégés.